

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00196

Numéro SIREN : 397 641 648

Nom ou dénomination : A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 65

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Page 52

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 5 ROUTE DE DEMIGNY 71530 FRAGNES		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 39764164800019		Néant ☐		
		Exercice N clos le, 13 00 6 2 0 2 0 1		
		N-1 13 00 6 2 0 1 9		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	46 823	1 765
	Fonds commercial (1) AH	AI	7 622	7 622
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ	813	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	91 360	40 781
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	250 856	130 394
Immobilisations en cours AV	AW			
Avances et acomptes AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV		
	Créances rattachées à des participations BB	BC		
	Autres titres immobilisés BD	BE		
	Prêts BF	BG		
	Autres immobilisations financières* BH	BI	20 093	19 904
	TOTAL (II) BJ	BK	389 852	200 656
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	371 810
Produits intermédiaires et finis BR		BS		
Marchandises BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	25 784	1 083 765
Autres créances (3) BZ		CA	120 791	183 994
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	500 000
	Disponibilités CF	CG	849 443	601 724
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	38 538	41 995
	TOTAL (III) CJ	CK	25 784	2 964 347
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
		Ecart de conversion actif* (VI) CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	415 636
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	20 093
	Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :180.....000.....)		DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 695	2 695
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	622 154	574 204	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	157 627	247 951
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	980 476	1 022 850
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	450 353	353
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	289 138	419 857	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	627 281	640 565
	Dettes fiscales et sociales		DY	723 086	810 229
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	13 894	14 748
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	80 775	635 802
TOTAL (IV)		EC	2 184 527	2 521 555	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 165 003	3 544 404	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 184 527	2 521 555	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	353	353	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Page 54

Désignation de l'entreprise : SAS A. R. T. INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	6 206 975	FH	92 328	FI	7 400 891
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 206 975	FK	92 328	FL	7 400 891
	Production stockée*					FM	(369 882)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	52 294
	Autres produits (1) (11)					FQ	13
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 083 317
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 052 572
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 936 328
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	92 186
	Salaires et traitements*					FY	1 913 504
	Charges sociales (10)					FZ	686 423
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements*		GA	62 109
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 842
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	23 034
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 767 998
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	315 319
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	198
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 695
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 894
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 893
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	317 213

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	8 631	10 615	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	8 167	16 017	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	7 650	2 040	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	24 447	28 672	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 152	2 650	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	552	19 627	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 704	22 277	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	22 743	6 395	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	55 123	75 657	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 134 902	7 113 883	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 977 275	6 865 932	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	157 627	247 951	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	3 472	1 524	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	41 636	41 938	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	194	180	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	27 361	16 228	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9							
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cf état annexe									1 704		24 448		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		
EXONERATION PEEC 2020											3 472		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

30/06/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE**

Néant ☐ * ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	56 125	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	813	KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	93 657	KS		KU		
	Installations générales, agencements aménagements divers *		82 342	KV		KX		
	Matériel de transport *		243 605	KY		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		57 086	LB		LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LM		
	TOTAL III	LN	477 502	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés	IP		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	19 904	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	19 904	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	553 531	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	56 210	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	813	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	1 986	MJ	132 141	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	82 849	MO	
		Matériel de transport	IV	26 842	MP	241 069	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	8 642	MS	57 333	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NF	
	TOTAL III	IV		NG	37 470	NH	514 205	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations	IO		ØX		ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	20 093	2F	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	20 093	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	38 917	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	46 732	PF	1 260	PG	1 169	PH	46 823
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	813	PN		PO		PQ	813
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	80 315	QA	13 031	QB	1 986	QC	91 360
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	59 414	QE	5 023	QF		QG	64 437
	Matériel de transport	QH	132 814	QI	35 410	QJ	26 641	QK	141 583
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	43 365	QM	10 040	QN	8 569	QO	44 836
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	316 721	QV	63 504	QW	37 196	QX	343 029
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	363 452	OP	64 764	OQ	38 365	OR	389 852

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agencem. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agencem. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A . R . T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	41 402	6V	15 618
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	7 650	6Z	7 650
	TOTAL III	7B	49 052	7Z	23 268
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	49 052	UC	23 268
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	15 618
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	7 650

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

30/06/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE										Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	20 093	UV	20 093	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	27 076	27 076					
	Autres créances clients			UX	1 082 473	1 082 473					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	4 950	4 950					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	4 468	4 468					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	22 937	22 937					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	70 832	70 832					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	17 605	17 605					
	Charges constatées d'avance			VS	38 538	38 538					
	TOTAUX			VT	1 288 971	VU	1 288 971	VV			
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	450 353	450 353						
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	289 138	289 138							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	627 281	627 281							
Personnel et comptes rattachés		8C	287 289	287 289							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	183 581	183 581							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	222 783	222 783						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	29 433	29 433						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 894	13 894							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	80 775	80 775							
TOTAUX		VY	2 184 527	VZ	2 184 527						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	450 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 0			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	157 627		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 871		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	2 817		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 187	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	3 339	
	Amendes et pénalités	WJ	1 152	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	55 123		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
		Majoration d'amortissement *					
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
					TOTAL II		
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	214 567		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	214 567		
				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

30/06/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	207 740	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
TVTS	9K	2 187	9L 828
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	2 187	YO 828
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WT	↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	247 951		- Autres réserves	ZD	47 951						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	200 000						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	247 951		Report à nouveau	ZG							
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	247 951				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	168 916		YQ	63 830		78 831					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 384 845		804 663					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	53 728		21 339					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 291 133		1 452 813					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	23 352		48 665					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	475 446		608 848					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 228 503		2 936 328					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	34 321		40 947					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	44 265		51 239						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	78 586		92 186						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 205 713		1 386 980					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	842 082		751 084					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	1 640 720							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	38 917	38 365		552
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7	8 167	7 614	7 614				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			7 614				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

30/06/2020

Total	38 917	38 365	552	8 167	7 614	7 614				
-------	--------	--------	-----	-------	-------	-------	--	--	--	--

Néant ☒ *

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNENéant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% **1** ou 12.8 % **2**.**1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) **1** *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) **1** *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
1		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) 3	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % ou à 16,5 % (1) 5	6	7
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 31A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2019		et clos le : 30/06/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	42
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	6 299 303
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	6 299 303
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	766 584
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	766 599
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	1 113 235
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 133 139
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	12 535
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	4 258 909
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	2 806 993
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	2 806 993
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 299 303	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 42
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	7 579 308	
Période de référence		GY	01/07/2019	GZ	30/06/2020
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 0

N° SIRET

3 9 7 6 4 1 6 4 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

ADRESSE (voie)

5 ROUTE DE DEMIGNY

CODE POSTAL

71530

VILLE

FRAGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

SAS PR FINANCE

N° SIREN (si société établie en France)

500717350

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

4 000

Adresse :

N°

5

Voie

ROUTE DE DEMIGNY

Code postal

71530

Commune

FRAGNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

ANNEXES FISCALES

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	
1	Produit A
2	Produit B
3	Produit C
4	Produit D
5	Produit E
6	Produit F
7	Produit G
8	Produit H
9	Produit I
10	Produit J
11	Produit K
12	Produit L
13	Produit M
14	Produit N
15	Produit O
16	Produit P
17	Produit Q
18	Produit R
19	Produit S
20	Produit T
21	Produit U
22	Produit V
23	Produit W
24	Produit X
25	Produit Y
26	Produit Z
27	Produit AA
28	Produit AB
29	Produit AC
30	Produit AD
31	Produit AE
32	Produit AF
33	Produit AG
34	Produit AH
35	Produit AI
36	Produit AJ
37	Produit AK
38	Produit AL
39	Produit AM
40	Produit AN
41	Produit AO
42	Produit AP
43	Produit AQ
44	Produit AR
45	Produit AS
46	Produit AT
47	Produit AU
48	Produit AV
49	Produit AW
50	Produit AX
51	Produit AY
52	Produit AZ
53	Produit BA
54	Produit BB
55	Produit BC
56	Produit BD
57	Produit BE
58	Produit BF
59	Produit BG
60	Produit BH
61	Produit BI
62	Produit BJ
63	Produit BK
64	Produit BL
65	Produit BM
66	Produit BN
67	Produit BO
68	Produit BP
69	Produit BQ
70	Produit BR
71	Produit BS
72	Produit BT
73	Produit BU
74	Produit BV
75	Produit BW
76	Produit BX
77	Produit BY
78	Produit BZ
79	Produit CA
80	Produit CB
81	Produit CC
82	Produit CD
83	Produit CE
84	Produit CF
85	Produit CG
86	Produit CH
87	Produit CI
88	Produit CJ
89	Produit CK
90	Produit CL
91	Produit CM
92	Produit CN
93	Produit CO
94	Produit CP
95	Produit CQ
96	Produit CR
97	Produit CS
98	Produit CT
99	Produit CU
100	Produit CV
101	Produit CW
102	Produit CX
103	Produit CY
104	Produit CZ
105	Produit DA
106	Produit DB
107	Produit DC
108	Produit DD
109	Produit DE
110	Produit DF
111	Produit DG
112	Produit DH
113	Produit DI
114	Produit DJ
115	Produit DK
116	Produit DL
117	Produit DM
118	Produit DN
119	Produit DO
120	Produit DP
121	Produit DQ
122	Produit DR
123	Produit DS
124	Produit DT
125	Produit DU
126	Produit DV
127	Produit DW
128	Produit DX
129	Produit DY
130	Produit DZ
131	Produit EA
132	Produit EB
133	Produit EC
134	Produit ED
135	Produit EE
136	Produit EF
137	Produit EG
138	Produit EH
139	Produit EI
140	Produit EJ
141	Produit EK
142	Produit EL
143	Produit EM
144	Produit EN
145	Produit EO
146	Produit EP
147	Produit EQ
148	Produit ER
149	Produit ES
150	Produit ET
151	Produit EU
152	Produit EV
153	Produit EW
154	Produit EX
155	Produit EY
156	Produit EZ
157	Produit FA
158	Produit FB
159	Produit FC
160	Produit FD
161	Produit FE
162	Produit FF
163	Produit FG
164	Produit FH
165	Produit FI
166	Produit FJ

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

30/06/2020

[illegible]

SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

5 ROUTE DE DEMIGNY

71530 FRAGNES

ANNEXE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

03.85.48.62.78

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 165 003.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 299 302.91 Euros et dégageant un bénéfice de 157 626.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. Suite à la procédure de redressement judiciaire en date du 20 janvier 2011, le Tribunal de Commerce a adopté le plan de continuation en date du 5 janvier 2012. Ce plan prévoit un remboursement à 100% des dettes sur une durée de 10 ans pour un passif total arrêté à la somme de 964 177 euros.

Pour faciliter la lecture des comptes annuels, les dettes du redressement judiciaire ont été regroupées sous la rubrique "Emprunts et dettes financières diverses" compte 168062, constituant ainsi un mode de financement stable. Au titre de l'exercice, l'entreprise a remboursé la somme de 124 225 euros.

Par ailleurs des créances non produites ou hors délais s'élèvent à la somme de 97 965 euros. Par respect du principe de prudence, le profit latent en résultant sera constaté à la clôture de réalisation du plan de redressement.

2. Le 29 novembre 2010, la société a procédé au rachat de deux crédits-bails immobiliers dont la valeur comptable inscrite à l'actif s'élève à 1,15 euros. La valeur vénale s'élève à 360 000 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 125		1 533
Constructions sur sol propre	813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	93 657		40 471
Installations générales agencements aménagements divers	82 342		507
Matériel de transport	243 605		24 305
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 086		8 890
TOTAL	477 502		74 173
Prêts, autres immobilisations financières	19 904		188
TOTAL	19 904		188
TOTAL GENERAL	553 531		75 894

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 447	56 210	56 210
Constructions sur sol propre			813	813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 986	132 141	132 141
Installations générales agencements aménagements divers			82 849	82 849
Matériel de transport		26 842	241 069	241 069
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 642	57 333	57 333
TOTAL		37 470	514 205	514 205
Prêts, autres immobilisations financières			20 093	20 093
TOTAL			20 093	20 093
TOTAL GENERAL		38 917	590 508	590 508

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 732	1 260	1 169	46 823
Constructions sur sol propre	813			813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	80 315	13 031	1 986	91 360
Installations générales agencements aménagements divers	59 414	5 023		64 437
Matériel de transport	132 814	35 410	26 641	141 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 365	10 040	8 569	44 836
TOTAL	316 721	63 504	37 196	343 029
TOTAL GENERAL	363 452	64 764	38 365	389 852

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 260				
Instal.techniques matériel outillage indus.	13 031				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 023				
Matériel de transport	35 410				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 558	8 482			
TOTAL	55 022	8 482			
TOTAL GENERAL	56 282	8 482			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	41 402		15 618		25 784
Autres provisions pour dépréciation	7 650		7 650		
TOTAL	49 052		23 268		25 784
TOTAL GENERAL	49 052		23 268		25 784
Dont dotations et reprises d'exploitation			15 618		
exceptionnelles			7 650		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 093	20 093	
Clients douteux ou litigieux	27 076	27 076	
Autres créances clients	1 082 473	1 082 473	
Personnel et comptes rattachés	4 950	4 950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 468	4 468	
Impôts sur les bénéfices	22 937	22 937	
Taxe sur la valeur ajoutée	70 832	70 832	
Débiteurs divers	17 605	17 605	
Charges constatées d'avance	38 538	38 538	
TOTAL	1 288 971	1 288 971	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans.	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	450 353	450 353		
Emprunts et dettes financières divers	289 138	289 138		
Fournisseurs et comptes rattachés	627 281	627 281		
Personnel et comptes rattachés	287 289	287 289		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183 581	183 581		
Taxe sur la valeur ajoutée	222 783	222 783		
Autres impôts taxes et assimilés	29 433	29 433		
Autres dettes	13 894	13 894		
Produits constatés d'avance	80 775	80 775		
TOTAL	2 184 527	2 184 527		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	450 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acheté	7 622			7 622	
Total	7 622			7 622	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	1 152
AVOIR A RECEVOIR	5 292
PAR TOTAL	95
PAR GAN/CPAM	886
INTERETS COURUS A RECEVOIR	470
Total	7 895

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE	9 208
FOURNITURES	1 436
EDF GDF	498
CARBURANT	143
INTERIMAIRES	51
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	522
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 160
TELEPHONE INTERNET	41
SERVICES BANCAIRES	2 612
HONORAIRES AVOCAT	1 320
FRAIS DEPLACEMENT	487
ASSURANCES	15
COTISATIONS	900
EAU	556
LA POSTE	219
MAINTENANCE INFORMATIQUE	22
CREDIT-BAIL	468
HONORAIRES MANDATAIRE	2 692
LOCATION MATERIEL	7
COMPLEMENT REMUNERATION	15 758
CONGES A PAYER	141 319
RTT A PAYER	5 488
CHARGES SOCIALES S/COMPLEMENT REMUNERATION	7 406
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	66 420
CHARGES SOCIALES S/RTT A APAYER	2 579
TVTS	2 187
CVAE	12 564
HANDICAPES	2 356
COREM	2 166
TAXES FONCIERES	2 468
CFE	1 452
COMITE ENTREPRISE	5 847
Total	300 367

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	598		
CADEAUX CLIENTELE	1 685		
VETEMENTS DE TRAVAIL	10 757		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 947		
LOCATIONS	719		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	8 151		
COTISATIONS	2 125		
TELEPHONE	502		
EDF	74		
LOCATIONS EXCEPTIONNELLES	1 686		
FOURNITURES	3 694		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	301		
LOCATIONS EXCEPTIONNELLES	89		
SECURITE	1 809		
LOYER VEHICULE	451		
CIC LEASE	1 622		
MEDECINE DU TRAVAIL	236		
ENTRETIEN BATIMENT	1 111		
AZIMUT	48		
ASSURANCES	517		
TICKETS RESTAURANT	415		
Total	38 537		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX CONSTATES D'AVANCE	80 775		
Total	80 775		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				168 916	168 916
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				73 640	73 640
- dotations de l'exercice				32 495	32 495
Total				106 135	106 135
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				79 150	79 150
- exercice				34 228	34 228
Total				113 378	113 378
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				31 077	31 077
- entre 1 et 5 ans				29 209	29 209
Total				60 285	60 285
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				538	538
- entre 1 et 5 ans				3 007	3 007
Total				3 545	3 545

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	83 529
45 à 54 ans	11 à 20 ans	55 264
35 à 44 ans	21 à 30 ans	32 848
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 643
Engagement total		178 284

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Hypothèses de calculs retenues

Départ volontaire à 62 ans

Droits accumulés avec projection salariale

Rotation lente - Taux d'actualisation 1,50%

Une étude actuarielle effectuée par Arial CNP Assurances valorise le passif social de l'Entreprise ART INDUSTRIE BOURGOGNE à 178 284 euros.

Un versement volontaire pour provision IFC a été fait sur l'exercice précédent pour un montant de 100 000 euros.

SAS ART INDUSTRIE BOURGOGNE

5 route de Demigny
71530 FRAGNES LA LOYERE

Rapport du commissaire aux comptes
Exercice clos le 30/06/2020



aaron
GESTION

Co-acteur de votre
développement

ART INDUSTRIE BOURGOGNE

*Société par actions simplifiée
Société au capital de 180 000 €*

Siège social : 5 Route de Demigny – 71530 FRAGNES LA LOYERE

SIREN : 397 641 648 RCS CHALON SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

CHALON-SUR-SAÔNE

6 Rue Gabriel Lippmann – 71100 Chalon-sur-Saône
T. 03 85 41 05 13 – F. 03 85 41 09 18
chalon@aaron-gestion.com

SEURRE

1 place du champ de foire – 21250 Seurre
T. 03 80 20 44 27 – F. 03 80 20 34 34
seurre@aaron-gestion.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont consistés à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ses estimations, à revoir par sondage les calculs effectués par votre société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés au conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHALON SUR SAONE,
Le 30 Novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
SARL AARON GESTION
Représenté par
Gilles COGNARD
Gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	48 588	46 823	1 765	1 771	-6	-0.31
	Fonds commercial (1)	7 622		7 622	7 622		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	813	813				
	Installations techniques, matériel et outillage	132 141	91 360	40 781	13 342	27 440	205.67
	Autres immobilisations corporelles	381 251	250 856	130 394	147 440	-17 045	-11.56
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20 093		20 093	19 904	188	0.95
	Total II	590 508	389 852	200 656	190 079	10 577	5.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	371 810		371 810	160 253	211 557	132.01
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 109 549	25 784	1 083 765	1 566 360	-482 594	-30.81
	Autres créances	120 791		120 791	183 994	-63 203	-34.35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	800 000	-300 000	-37.50
	Disponibilités	849 443		849 443	601 724	247 719	41.17
	Charges constatées d'avance (3)	38 538		38 538	41 995	-3 456	-8.23
	Total III	2 990 131	25 784	2 964 347	3 354 325	-389 978	-11.63
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 580 639	415 636	3 165 003	3 544 404	-379 401	-10.70

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

20 093

CAGEC COTELLE-HUBERT

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2020	Exercice N-1 30/06/2019	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 180 000)	180 000	180 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 695	2 695		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	18 000	18 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	622 154	574 204	47 951	8.35
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	157 627	247 951	-90 324	-36.43
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		980 476	1 022 850	-42 373	-4.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	450 000		450 000	
	Concours bancaires courants	353	353		
	Emprunts et dettes financières diverses	289 138	419 857	-130 719	-31.13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	627 281	640 565	-13 284	-2.07
	Dettes fiscales et sociales	723 086	810 229	-87 143	-10.76
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 894	14 748	-855	-5.80
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)	80 775	635 802	-555 027	-87.30
	Total IV	2 184 527	2 521 555	-337 028	-13.37
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 165 003	3 544 404	-379 401	-10.70

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 184 527 2 521 555

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 206 975	92 328	6 299 303	7 400 891		-1 101 588	-14.88
Chiffre d'affaires NET	6 206 975	92 328	6 299 303	7 400 891		-1 101 588	-14.88
Production stockée			766 584	-369 882		1 136 466	307.25
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			42 979	52 294		-9 315	-17.81
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			14	13		1	5.56
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			7 108 880	7 083 317		25 563	0.36
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 113 235	1 052 572		60 663	5.76
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 228 503	2 936 328		292 175	9.95
Impôts, taxes et versements assimilés			78 586	92 186		-13 600	-14.75
Salaires et traitements			1 772 162	1 913 504		-141 342	-7.39
Charges sociales			650 663	686 423		-35 760	-5.21
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			64 764	62 109		2 655	4.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				1 842		-1 842	-100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			12 535	23 034		-10 500	-45.58
Total des Charges d'exploitation (II)			6 920 448	6 767 998		152 451	2.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			188 432	315 319		-126 887	-40.24
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

3 472

1 524

CAGEC COTELLE-HUBERT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		212		198	13	6.76
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 363		1 695	-333	-19.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 574		1 894	-320	-16.87
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)				1	-1	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				1	-1	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)		1 574		1 893	-319	-16.84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		190 006		317 213	-127 206	-40.10
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 631		10 615	-1 984	-18.69
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 167		16 017	-7 850	-49.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		7 650		2 040	5 610	275.00
Total VII		24 447		28 672	-4 224	-14.73
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 152		2 650	-1 498	-56.54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		552		19 627	-19 074	-97.19
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 704		22 277	-20 573	-92.35
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		22 743		6 395	16 348	255.64
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		55 123		75 657	-20 534	-27.14
Total des produits (I+III+V+VII)		7 134 902		7 113 883	21 020	0.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		6 977 275		6 865 932	111 343	1.62
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		157 627		247 951	-90 324	-36.43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

41 636 41 938

194 180

CAGEC COTELLE-HUBERT

SAS A.R.T INDUSTRIE BOURGOGNE

5 ROUTE DE DEMIGNY

71530 FRAGNES

ANNEXE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

oaron gestion
Commissaire aux comptes

CAGEC COTELLE-HUBERT
19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE
03.85.48.62.78

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 165 003.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 299 302.91 Euros et dégageant un bénéfice de 157 626.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

daron gestion
Commissaire aux comptes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. Suite à la procédure de redressement judiciaire en date du 20 janvier 2011, le Tribunal de Commerce a adopté le plan de continuation en date du 5 janvier 2012. Ce plan prévoit un remboursement à 100% des dettes sur une durée de 10 ans pour un passif total arrêté à la somme de 964 177 euros.

Pour faciliter la lecture des comptes annuels, les dettes du redressement judiciaire ont été regroupées sous la rubrique "Emprunts et dettes financières diverses" compte 168062, constituant ainsi un mode de financement stable. Au titre de l'exercice, l'entreprise a remboursé la somme de 124 225 euros.

Par ailleurs des créances non produites ou hors délais s'élèvent à la somme de 97 965 euros. Par respect du principe de prudence, le profit latent en résultant sera constaté à la clôture de réalisation du plan de redressement.

2. Le 29 novembre 2010, la société a procédé au rachat de deux crédits-bails immobiliers dont la valeur comptable inscrite à l'actif s'élève à 1,15 euros. La valeur vénale s'élève à 360 000 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 125		1 533
Constructions sur sol propre	813		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	93 657		40 471
Installations générales agencements aménagements divers	82 342		507
Matériel de transport	243 605		24 305
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 086		8 890
TOTAL	477 502		74 173
Prêts, autres immobilisations financières	19 904		188
TOTAL	19 904		188
TOTAL GENERAL	553 531		75 894

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 447	56 210	56 210
Constructions sur sol propre			813	813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 986	132 141	132 141
Installations générales agencements aménagements divers			82 849	82 849
Matériel de transport		26 842	241 069	241 069
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 642	57 333	57 333
TOTAL		37 470	514 205	514 205
Prêts, autres immobilisations financières			20 093	20 093
TOTAL			20 093	20 093
TOTAL GENERAL		38 917	590 508	590 508

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 732	1 260	1 169	46 823
Constructions sur sol propre	813			813
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	80 315	13 031	1 986	91 360
Installations générales agencements aménagements divers	59 414	5 023		64 437
Matériel de transport	132 814	35 410	26 641	141 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 365	10 040	8 569	44 836
TOTAL	316 721	63 504	37 196	343 029
TOTAL GENERAL	363 452	64 764	38 365	389 852

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 260				
Instal.techniques matériel outillage indus.	13 031				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 023				
Matériel de transport	35 410				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 558	8 482			
TOTAL	55 022	8 482			
TOTAL GENERAL	56 282	8 482			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	41 402		15 618		25 784
Autres provisions pour dépréciation	7 650		7 650		
TOTAL	49 052		23 268		25 784
TOTAL GENERAL	49 052		23 268		25 784
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles			15 618 7 650		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 093	20 093	
Clients douteux ou litigieux	27 076	27 076	
Autres créances clients	1 082 473	1 082 473	
Personnel et comptes rattachés	4 950	4 950	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 468	4 468	
Impôts sur les bénéfices	22 937	22 937	
Taxe sur la valeur ajoutée	70 832	70 832	
Débiteurs divers	17 605	17 605	
Charges constatées d'avance	38 538	38 538	
TOTAL	1 288 971	1 288 971	

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	450 353	450 353		
Emprunts et dettes financières divers	289 138	289 138		
Fournisseurs et comptes rattachés.	627 281	627 281		
Personnel et comptes rattachés	287 289	287 289		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183 581	183 581		
Taxe sur la valeur ajoutée	222 783	222 783		
Autres impôts taxes et assimilés	29 433	29 433		
Autres dettes	13 894	13 894		
Produits constatés d'avance	80 775	80 775		
TOTAL	2 184 527	2 184 527		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	450 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acheté	7 622			7 622	
Total	7 622			7 622	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

oaron gestion
Commissaire aux comptes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour
tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	1 152
AVOIR A RECEVOIR	5 292
PAR TOTAL	95
PAR GAN/CPAM	886
INTERETS COURUS A RECEVOIR	470
Total	7 895

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE	9 208
FOURNITURES	1 436
EDF GDF	498
CARBURANT	143
INTERIMAIRES	51
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	522
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 160
TELEPHONE INTERNET	41
SERVICES BANCAIRES	2 612
HONORAIRES AVOCAT	1 320
FRAIS DEPLACEMENT	487
ASSURANCES	15
COTISATIONS	900
EAU	556
LA POSTE	219
MAINTENANCE INFORMATIQUE	22
CREDIT-BAIL	468
HONORAIRES MANDATAIRE	2 692
LOCATION MATERIEL	7
COMPLEMENT REMUNERATION	15 758
CONGES A PAYER	141 319
RTT A PAYER	5 488
CHARGES SOCIALES S/COMPLEMENT REMUNERATION	7 406
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	66 420
CHARGES SOCIALES S/RTT A APAYER	2 579
TVTS	2 187
CVAE	12 564
HANDICAPES	2 356
COREM	2 166
TAXES FONCIERES	2 468
CFE	1 452
COMITE ENTREPRISE	5 847
Total	300 367

aaron gestion
commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCES	598		
CADEAUX CLIENTELE	1 685		
VETEMENTS DE TRAVAIL	10 757		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 947		
LOCATIONS	719		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	8 151		
COTISATIONS	2 125		
TELEPHONE	502		
EDF	74		
LOCATIONS EXCEPTIONNELLES	1 686		
FOURNITURES	3 694		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	301		
LOCATIONS EXCEPTIONNELLES	89		
SECURITE	1 809		
LOYER VEHICULE	451		
CIC LEASE	1 622		
MEDECINE DU TRAVAIL	236		
ENTRETIEN BATIMENT	1 111		
AZIMUT	48		
ASSURANCES	517		
TICKETS RESTAURANT	415		
Total	38 537		

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TRAVAUX CONSTATES D'AVANCE	80 775		
Total	80 775		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				168 916	168 916
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				73 640	73 640
- dotations de l'exercice				32 495	32 495
Total				106 135	106 135
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				79 150	79 150
- exercice				34 228	34 228
Total				113 378	113 378
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				31 077	31 077
- entre 1 et 5 ans				29 209	29 209
Total				60 285	60 285
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				538	538
- entre 1 et 5 ans				3 007	3 007
Total				3 545	3 545

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	83 529
45 à 54 ans	11 à 20 ans	55 264
35 à 44 ans	21 à 30 ans	32 848
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 643
Engagement total		178 284

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Hypothèses de calculs retenues

Départ volontaire à 62 ans
Droits accumulés avec projection salariale
Rotation lente - Taux d'actualisation 1,50%

Une étude actuarielle effectuée par Arial CNP Assurances valorise le passif social de l'Entreprise ART INDUSTRIE BOURGOGNE à 178 284 euros.

Un versement volontaire pour provision IFC a été fait sur l'exercice précédent pour un montant de 100 000 euros.

aaron gestion
Commissaire aux comptes

ART INDUSTRIE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : 5 route de Demigny, 71530 FRAGNES
RCS CHALON SUR SAONE 397 641 648

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 157 627 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte "autres réserves" : 157 627 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2017 : 100 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2018 : 200 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2019 : 200 000 euros

Certifié conforme
Le Président





FIDACT

Société Inter-Barreaux d'Avocats
www.fidact-avocat.fr

Cabinet de Chalon-sur-Saône

Alain BALLET

✉ : mb@avocatsel.com

Arnaud MASUÉ

✉ : mb@avocatsel.com

Cabinet de Tournus

Thierry CLAIRE

✉ : tclaire@fidact-avocat.fr

Anne DESORMEAUX

✉ : adesormeaux@fidact-avocat.fr

Droit fiscal

Droit des Sociétés

Fusion acquisition

Vente de fonds de commerce

Transmission d'Entreprise

Droit des affaires et de la concurrence

Entreprises en difficulté

Droit bancaire

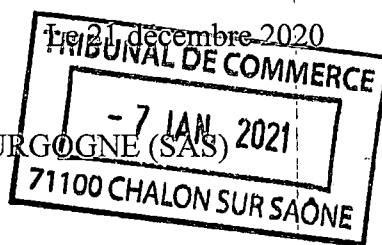
Droit social

Droit commercial

Droit de la famille

Contentieux commercial

*Greffe du Tribunal de commerce
de CHALON SUR SAONE
4 Rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE*



N/Réf. : 07.00234/AB/CV

Affaire : ART INDUSTRIE BOURGOGNE (SAS)

Dépôt des comptes annuels

Mesdames,

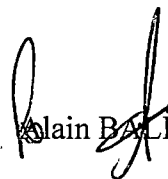
Je vous adresse ci-joint concernant la société ART INDUSTRIE BOURGOGNE :

- 1 exemplaire du bilan au 30 juin 2020,
- 1 exemplaire du rapport général du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée,
- 1 chèque de 45,80 Euros libellé à votre ordre.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre certificat de dépôt à **71100 CHALON SUR SAONE – 6, Rue de la Trémouille.**

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BALLET

6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. 03 85 46 92 70 – Fax. 03 85 46 92 71

13 rue des Tonneliers – BP 48
71700 TOURNUS
Tél. 03 85 51 75 08 – Fax. 03 85 51 28 13